



VILLENEUVE
SAINT-GEORGES

Service Urbanisme

**EXTRAIT D'ARRETE PORTANT REFUS
DE TRAVAUX SOUMIS A DECLARATION PREALABLE**

AFFICHAGE N° du 21 NOV. 2024

Par décision municipale n° **DP 94078 24 00174** du
Transmise en Préfecture le

Une autorisation de déclaration préalable a été **REFUSEE** à
Domicilié (e) 230 CHEMIN DES VALLEDETS
 13510 EGUILLES

En vue de la réalisation : POSE DE PANNEAUX PHOTOVOLAIQUES DE COULEUR
NOIRE EN TOITURE.

Sur un terrain sis 83 RUE DE BELLEVUE PROLONGEE

Cadastré AK786

Villeneuve-Saint-Georges, le 21 NOV. 2024

Le Maire
Le Maire,
Pour le Maire en Délégation
la 3^{ème} adjointe déléguée à l'Urbanisme et à l'habitat
et de l'urbanisme
Kati CABILLIC
Philippe GAUDIN

PROCES-VERBAL

Conformément à l'article R 424-15 du Code de l'Urbanisme,
Nous soussigné Appariteur à la ville de Villeneuve-Saint-Georges,
certifions que l'extrait d'affichage **de refus** d'une autorisation de déclaration préalable ayant
fait l'objet de la décision municipale n° **DP 94078 24 00174**
du a été affichée en Mairie du au conformément
aux textes en vigueur.

Fait à Villeneuve-Saint-Georges, le

L'Appariteur,